Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_227-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni le 11 décembre 2025 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	35
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Alain FOLLIC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA
BAYE :	-
CLOHARS-CARNOËT :	Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Yanig MOELO
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Patrick TANGUY, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Denis BARGUIL (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Pascal BOZEC (BAYE), Denez DUIGOU (CLOHARS), Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Manuel POTTIER (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Pascal BOZEC (BAYE) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jérôme LE BIGAUT (CLOHARS)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné à Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC)
Manuel POTTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_227-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_227-DE

DCC2025-227

VIE COURANTE
12- RICHESSES HUMAINES

Pôle Solidarités : Direction Initiative Sociale et Santé : transfert de compétence Maison France Service, création de deux postes au 1er janvier 2026, un de coordinateur·trice de la Maison France Services, et l'autre de conseiller·ère numérique France Services

Suite à l'étude d'impact présentée en CST en juin 2025 et validé en Conseil Communautaire le 3 juillet 2025, le transfert de compétence « Maison France Services » (MFS) à Quimperlé Communauté nécessite la création des postes associés de coordinatrice Maison France Services et conseillère numérique. La troisième personne en charge de l'accueil à MFS dépend d'une mise à disposition avec la Mission Locale.

Ces deux futures collègues seront positionnées sous la direction hiérarchique du responsable du service Prévention de la délinquance - Accès au Droit au sein de la direction Initiatives Sociales et Santé – Pôle Solidarités.

La coordinatrice de la Maison France Services a pour mission de piloter, d'animer et de coordonner le fonctionnement de la structure afin de garantir un accueil de qualité, un accompagnement efficace des usagers dans leurs démarches administratives, et une bonne articulation entre les partenaires présents au sein de la Maison.

La conseillère numérique met en œuvre le projet d'inclusion numérique communautaire en direction des usagers au travers d'un programme d'actions favorisant l'autonomie, les pratiques et le développement de la culture numérique sur le territoire. Elle garantit les conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers accueillis à la Maison France Services.

L'arrivée de cette nouvelle compétence nécessite un temps d'évaluation de l'adéquation entre l'offre et les besoins du territoire de façon à ajuster les pratiques si nécessaire. Ce temps d'évaluation sera réalisé au premier semestre 2026 et prendra la forme d'un projet de direction piloté par la directrice des Initiatives Sociales et Santé.

L'organisation des missions pilotées autour de MFS sera adaptée à la suite de cette évaluation.

Ainsi suite à la validation du transfert de la Maison France Services il convient :

- De créer au 1er janvier 2026 un poste de Coordinateur-trice de la Maison France Services à temps complet dans le cadre d'emploi des assistants sociaux-éducatif ou des attachés territoriaux,

Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires des grades et cadres d'emplois indiqués.
Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_227-DE

durée de 2 ans maximum car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au sein de la Direction des Initiatives Sociales et Santé de Quimperlé Communauté, nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans le domaine du social.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ces cadres d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal des grades et cadres d'emplois indiqués.

- De poursuivre au 1er janvier 2026 le contrat de projet signé par la ville de Quimperlé du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2026 dans le cadre du dispositif « Conseiller Numérique France Services » à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

- De valider les fiches de poste des deux agents de la Maison France Services intégrant Quimperlé Communauté

Dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan de relance, l'Etat a instauré le dispositif « Conseiller Numérique France Services » piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont ces deux postes vont bénéficier.

Les agents, s'ils y ont intérêt, conservent le bénéfice des conditions de rémunération acquises auprès de la Ville de Quimperlé avant le transfert de compétences.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis favorable en séance du 25 novembre 2025, avec un avis favorable du collège des représentants élus et une abstention du collège des représentants du personnel.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_227-DE

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la création au 1er janvier 2026 du poste de Coordinateur-trice de la Maison France Services à temps complet dans le cadre d'emploi des assistants sociaux-éducatif ou des attachés territoriaux,
- APPROUVER le transfert au 1er janvier 2026 du contrat de projet signé par la ville de Quimperlé du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2026 dans le cadre du dispositif « Conseiller Numérique France Services » à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la création au 1er janvier 2026 du poste de Coordinateur-trice de la Maison France Services à temps complet dans le cadre d'emploi des assistants sociaux-éducatif ou des attachés territoriaux,
- APPROUVE le transfert au 1er janvier 2026 du contrat de projet signé par la ville de Quimperlé du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2026 dans le cadre du dispositif « Conseiller Numérique France Services » à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC